



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn

Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Pour des relations respectueuses et valorisantes: connaître et respecter les frontières personnelles

Ce guide est destiné aux catéchètes, aux responsables de l'instruction religieuse et aux autres animateurs et animatrices de jeunesse. Il explique les mesures de prévention à prendre et la gestion des abus sexuels, confirmés ou éventuels, entre enfants et jeunes dans le cadre du catéchisme, de l'instruction religieuse ou de l'animation de jeunesse.



Contenu

Introduction	3
Identifier les faits, les prendre au sérieux, fixer des limites.	4
Besoin de tester les limites.	4
Possibilités, notions et définitions.	5
Intervention.	6
Prévention	7
Notions juridiques	8
Bibliographie et liens.	9
Scènes en camp ou en cours	11
Situation 1	
Matériel pornographique sur portables et ordinateurs.	12
Situation 2	
Attouchements indésirables	14
Situation 3	
Blagues dévalorisantes et langage déplacé entre enfants et ados	16
Situation 4	
Moqueries et harcèlement entre enfants et adolescents	18

Impressum

©2011 Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, www.refbejuso.ch

Edition: Conseil synodal des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

Sous mandat du Conseil synodal:

Renate Begré, responsable du Service Formation et accompagnement de la nouvelle catéchèse,
Secteur catéchèse

Christoph Kipfer, délégué à la jeunesse, Secteur Paroisses et formation

Corina Alchenberger, lic. iur., avocate, Berne

Christiane Weinand, service de prévention mira

Version française: service de traduction des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure:

Valérie Vittoz, Bertrand Baumann

Remerciements et sources

Les exemples en annexe ont été repris presque intégralement du guide «Persönliche Grenzen respektieren» [Respecter les frontières personnelles] de l'association faitière des enseignantes et des enseignants de Suisse (LCH), avec l'aimable autorisation de la LCH et des auteurs Karin Grütter et Annamarie Ryter.

Le principe de la tolérance zéro s'applique au domaine des abus sexuels dans les différents champs d'activité de l'Eglise, y compris pour des abus qui, ailleurs, pourraient être relativisés ou minimisés. Tout acte de transgression doit être, par principe, pris au sérieux. Il est essentiel que les enfants et les jeunes qui vous sont confiés et sont placés sous votre responsabilité ne subissent ni malaise, ni humiliation ni atteinte d'aucune sorte.

La prévention des abus sexuels entre adultes et enfants ou adolescents et l'intervention dans de tels cas sont décrites dans le guide: «Travailler ensemble dans le respect – Harcèlement sexuel et abus sexuels sur les lieux de travail de l'Eglise» (édité en 2009 par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, www.refbejuso.ch). Il est recommandé d'intégrer ce guide au contrat de travail de toutes les personnes travaillant pour l'Eglise dans l'animation de jeunesse, et de le remettre aussi aux bénévoles concernés.

En cas de soupçon, veuillez vous adresser

- au responsable de l'instruction (catéchète ou pasteur-e) en charge du groupe ou à la personne responsable; cette personne prendra en charge la suite de la procédure
- au service de prévention mira, qui propose des conseils et un soutien à la prévention et à l'intervention. «mira» signifie: regarde!

Service de prévention mira
Avenue de Rumine 2, 1005 Lausanne
021 312 21 28
Urgences 079 229 36 20 (français)
Urgences 079 343 45 45 (allemand)
miraromand@mira.ch
www.mira.ch

Identifier les faits, les prendre au sérieux, fixer des limites

Il arrive souvent que des enfants et des jeunes soient victimes d'abus sexuels, et que ceux-ci soient perpétrés justement dans des cadres où sécurité et protection devraient aller de soi: au sein de la famille, à l'école, dans un groupe de jeunes, dans le cadre du sport, en camp... Il n'est pas rare que les auteurs de ces actes répréhensibles aient le même âge que leurs victimes ou soient à peine plus âgés.

4

Il est rare que de simples contacts corporels quotidiens dégénèrent en abus sexuels. La plupart du temps, les abus sont planifiés, souvent sous couvert de jeu ou de soins, et assortis d'une obligation de garder le secret. Les enfants et les adolescents qui subissent ces agissements en souffrent beaucoup. Ils tentent de refouler ce qu'ils ont vécu; ils craignent les conséquences pour l'auteur ou les auteurs, ou pour leur famille. Leurs sentiments de crainte et de culpabilité les empêchent de divulguer les faits, ou tout au plus arrivent-ils à y faire allusion. Le plus souvent, ils ne sont pas en mesure d'opposer de résistance efficace. Ils ont donc besoin d'aide et de soutien. Et il est essentiel d'empêcher la ou les personnes qui les malmènent de continuer, ainsi que de confronter ces personnes à leurs actes.

Il importe de prendre au sérieux toute accusation, toute réflexion, et même le moindre signe, remarque ou bruit de couloir: en tant qu'instructeur ou animateur, vous devez intervenir lorsque des enfants ou adolescents qui vous sont confiés transgressent les codes de comportement en vigueur.

Besoin de tester les limites

Les jeunes et les adolescents ont besoin – et pas seulement au moment de la puberté – d'expérimenter ce qui signifie proximité et distance, de formuler leurs besoins et d'affirmer leur volonté. En règle générale, les uns et les autres respectent les limites, mais parfois la situation dégénère.

Ce qui peut passer ailleurs pour une bêtise ne peut et ne doit pas être toléré dans le cadre de l'Eglise. Cette rigueur s'applique aux adultes comme aux enfants et aux adolescents. Que vous vous occupiez de l'animation de jeunesse ou de l'instruction religieuse, que vous soyez vous-même jeune ou bénévole, vous devez signaler immédiatement tout comportement blessant, dévalorisant ou autre et faire connaître clairement votre désapprobation. Puis vous devez passer le relais à la personne responsable pour les autres mesures nécessaires.

Toute victime d'un viol devrait se présenter – sans s'être lavé au préalable – dans les 72 heures à l'hôpital le plus proche. Cet examen n'entraîne aucune obligation de dénoncer le viol.

Possibilités, notions et définitions

Par exemple, un jeune fait de la provocation pendant l'instruction religieuse en lançant des blagues sexistes ou des mots grossiers, ou fait circuler des images pornographiques. Ou vous apprenez que, pendant un camp de confirmation, des jeunes ont eu des contacts sexuels. Il ne faut pas oublier que les jeunes peuvent non seulement commettre des abus sexuels, mais aussi les filmer et les diffuser par voie électronique.

Même si ce n'est pas à vous d'évaluer les conséquences juridiques d'un tel incident, il peut être utile de savoir quels actes sont répréhensibles:

- **Harcèlement sexuel:** blagues sexistes, compliments déplacés ou inconvenants, paroles, gestes et attouchements à teneur sexuelle. Seuls certains agissements et paroles grossières relèvent du harcèlement sexuel.
- **Tout acte d'ordre sexuel avec un jeune de moins de 16 ans est punissable**, à moins que la différence d'âge soit inférieure à 3 ans. Un garçon ou une fille de seize ans est aussi punissable lorsqu'il implique dans un acte d'ordre sexuel un enfant plus jeune que lui de plus de trois ans.
- **Les actes d'ordre sexuel avec des jeunes de plus de 16 ans** sont punissables lorsqu'un rapport de dépendance est exploité, comme celui qui lie un animateur de jeunesse à un jeune bénévole qui l'aide dans son travail.
- **La contrainte sexuelle** est punissable. Il s'agit d'un acte d'ordre sexuel obtenu par pression psychique ou par violence.
- Celui qui, sachant une personne incapable de discernement ou de résistance (p. ex. une personne en état d'ébriété) en profite pour commettre avec elle un acte d'ordre sexuel commet une **infraction punissable contre l'intégrité sexuelle**.
- **Le viol** consiste à contraindre une personne de sexe féminin à subir une relation sexuelle. On parle de contrainte sexuelle pour les autres formes d'abus sexuels ou quand la victime est un homme.
- Les représentations d'actes d'ordre sexuel dans des textes, des images ou des films, dans un but d'excitation par la lecture ou le visionnement, sont désignées comme pornographiques. Elles ne doivent pas être accessibles aux mineurs de moins de 16 ans. Est également puni celui qui fabrique, possède, télécharge ou diffuse (par courriel ou MMS, sur CD ou DVD) de telles **représentations pornographiques**. Il peut s'agir d'images, de clips, de jeux, de bandes dessinées, de dessins animés, etc., contenant des scènes d'ordre sexuel avec des enfants, des animaux, des excréments humains ou des actes de violence.

L'expression d'«exploitation sexuelle» est aussi régulièrement utilisée, mais nous avons renoncé à introduire cette notion supplémentaire, car les autres termes retenus dans ce guide la recourent.

Intervention

Le principe premier est: restez calme!

- Faites preuve d'attention, soyez attentifs à vos émotions, observez les faits, notez-les (y compris ceux qui vous ont été rapportés) sans oublier de consigner la date pour chacun d'entre eux.
 - Le problème peut déclencher des sentiments forts en vous, prenez conscience de vos propres limites, demandez un soutien professionnel.
 - Préservez l'anonymat des personnes concernées, confiez-vous à vos supérieurs mais n'impliquez pas votre équipe.
- 6
- Ne confrontez pas (ni vous ni les personnes concernées) l'auteur ou les auteurs des actes répréhensibles, qui risquent fort, comme c'est courant dans ces cas-là, de nier les faits et d'essayer de vous rassurer ou d'éveiller votre pitié.
 - Une réaction solitaire, à chaud, peut avoir de graves conséquences, notamment si l'incident n'a pas eu lieu dans votre sphère de responsabilité directe (mais au sein de la famille p. ex.). Même si vous craignez que les actes se poursuivent et que vous les considérez comme très graves, **il faut à tout prix demander conseil avant d'agir!**
 - Ne dénoncez jamais les faits, qu'ils aient eu lieu sous votre responsabilité ou non, et ne poussez pas non plus les personnes concernées à le faire. Informez-vous d'abord.

Voici des possibilités concrètes en cas de rapport de confiance avec les enfants ou adolescents concernés:

- Ne parlez pas avec les auteurs présumés d'un éventuel soupçon les concernant, sauf s'ils s'adressent directement à vous. Croyez sur parole les personnes concernées: les fausses accusations sont rares.
- Faites preuve d'ouverture et de sollicitude. Ne forcez pas les confessions, laissez les personnes concernées dire ce qu'elles ont à dire, selon leurs besoins, à leur rythme.
- Préservez le rapport de confiance et cherchez un soutien professionnel!
- Si les personnes concernées vous demandent de n'en parler à personne, dites-leur que vous avez l'obligation de demander conseil, et informez-les de toutes les autres étapes.

La notion d'acte d'ordre sexuel va des brefs
attouchements sur les parties génitales à
travers les vêtements aux rapports sexuels
proprement dits.

Demandez de l'aide

- à l'instructeur ou à l'institutrice (catéchète ou pasteur-e) en charge du groupe ou à la personne responsable; cette personne prendra en charge la suite de la procédure
- au service de prévention mira, qui vous conseillera pour la suite.



Service de prévention mira
Avenue de Rumine 2, 1005 Lausanne
021 312 21 28
Urgences 079 229 36 20 (français)
Urgences 079 343 45 45 (allemand)
miraromand@mira.ch
www.mira.ch

Prévention

Qui dit prévention, dit clarification de la situation. Enfants et jeunes doivent connaître les frontières. Il est utile de discuter des règles à suivre tous ensemble, par exemple:

- Parlez du droit à poser ses limites personnelles et expliquez comme il est utile de savoir résister à la pression du groupe.
- Parlez de ce qui ne peut être toléré, y compris des comportements punissables.
- Montrez le bon exemple, demandez aussi à votre équipe d'être particulièrement attentive à ces limites.
- Discutez de votre rôle, de votre responsabilité, avec votre équipe, y compris les bénévoles, jeunes ou non.
- Veillez à ce que chaque camp soit encadré par une personne de chaque sexe au moins si le camp est mixte.
- Etablissez des règles strictes (habillement, accès aux chambres à coucher, usage des douches, etc.) et expliquez clairement les sanctions en cas de violation d'une de ses règles. Transmettez-les aux parents aussi.
- Aucune relation sexuelle, même mutuellement consentie, n'est autorisée pendant un camp entre organisateurs et participants. Les relations de couple entre organisateurs doivent être clairement mentionnées et réglées pendant la durée du camp.

Notions juridiques

Infraction poursuivie d'office ou sur plainte

Une infraction est poursuivie d'office lorsque les autorités pénales engagent automatiquement des poursuites. Dans le cas du harcèlement sexuel, il s'agit d'une infraction poursuivie sur plainte, c'est-à-dire qui doit être dénoncée dans un délai de trois mois.

Conséquences pénales

8

Les enfants et les adolescents peuvent aussi être punis pour abus sexuels. La responsabilité pénale d'un mineur commence à partir de l'âge de dix ans révolus. Le droit pénal des mineurs s'applique jusqu'à la majorité. Il prévoit des mesures éducatives et thérapeutiques ou des peines telles que le renvoi, le travail d'intérêt général, l'amende ou la privation de liberté.

Les animateurs de jeunesse ou instructeurs peuvent aussi être condamnés s'ils manquent à leur devoir d'éducation ou d'assistance en s'abstenant de réagir et donc en mettant en danger le développement physique ou psychique des enfants ou des jeunes confiés à leur garde, par exemple en feignant d'ignorer le harcèlement sexuel entre élèves.

Conséquences civiles

Les abus sexuels peuvent aussi entraîner des actions civiles en dommages et intérêts ou en réparation pour tort moral (p. ex. pour des frais de traitement ou de consultation) à la fois contre les auteurs et contre l'institution responsable (Eglise, école, association).

Droits et devoirs de communication du personnel paroissial

Les autorités pénales et de tutelle doivent être prévenues lors de toute mise en danger ou de violation du bien de l'enfant. Des droits et des devoirs de communication ont été établis pour que ces autorités puissent avoir connaissance des faits incriminés. Le droit ou le devoir de communication est en rapport avec la fonction, l'office, le secret professionnel, le devoir de discrétion et les prescriptions cantonales. Adressez-vous au service juridique de votre canton pour connaître la réglementation en vigueur dans celui-ci.

Bibliographie et liens

www.respekt-zh.ch (en allemand)

www.edyoucare.net (adaptation française en cours)

www.lustundfrust.ch (en allemand)

Grenzfall Zärtlichkeit [*Cas-limite: câlins*], Urs Hofmann, Rex Verlag

Alles was Recht ist, okay [*Tout ce qui est correct, OK*],
orell füssli, 3e édition 2010

«Sag nein» [*Dis non*], DVD et cahier, Ciné A.S. production de films
ursula.egger@bluewin.ch

Corina Elmer, Brigitte Fries: **Sachcomic: Alles Liebe?**
[*BD spécialisée: rien que par amour?*] 2006

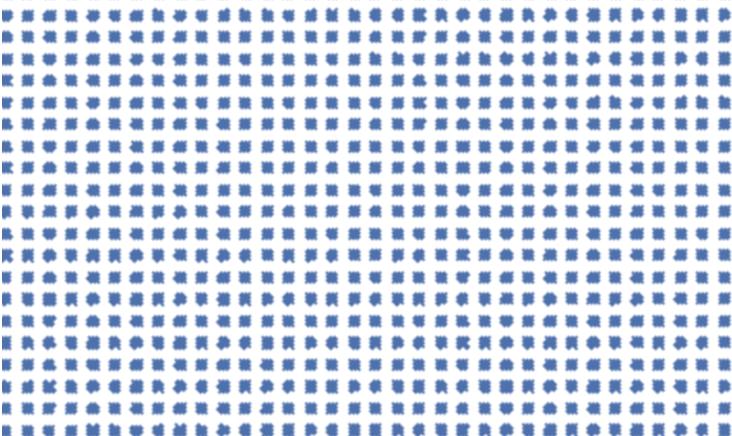
DVD et documentation **«Flirt, Anmache ou Übertritte?»**
[*Flirt, drague ou abus?*], édité par le service de l'égalité de la ville de Zurich

Instruments de gestion **«Persönliche Grenzen respektieren»** [*Respecter les frontières personnelles*], projet de coopération des services de l'égalité des cantons de Bâle, Berne et Zurich en collaboration avec bildbar, 2007



Scènes en camp ou en cours

Ces exemples ont été repris presque tels quels du guide «Persönliche Grenzen respektieren» [Respecter les frontières personnelles] de l'association faîtière des enseignantes et des enseignants de Suisse (LCH), avec l'aimable autorisation de la LCH et des auteurs Karin Grütter et Annamarie Rytter.



Situation 1

Matériel pornographique sur portables et ordinateurs

Lors d'un camp de catéchumènes, une catéchète surprend un groupe de garçons en train de regarder des images pornographiques sur un téléphone portable. Elle leur explique que les représentations pornographiques et de la violence sont illicites et interdites, y compris sur un téléphone portable. Elle confisque l'appareil. Les jeunes protestent contre cette mesure.

12

Commentaires

Les images pornographiques sont très attirantes pour de nombreux adolescents, à l'âge où la sexualité est au centre de leurs préoccupations. Mais certains jeunes trouvent ces images choquantes et se sentent gênés par de telles représentations.

La pornographie est parfois le matériel le plus facile d'accès pour les jeunes qui souhaitent en savoir plus sur la sexualité. Elle leur offre une image déformée de la sexualité, et souvent avilissante pour la femme.

Les jeunes n'ont souvent guère d'occasion d'aborder, dans un cadre approprié, le thème de la sexualité et de l'érotisme, de la sexualisation de notre société et des images véhiculées sur l'homme et la femme par les supports culturels qui leur sont spécifiques (industrie du spectacle, musique rock ou pop, mode, films ou encore jeux vidéo).

Les jeunes sont souvent confrontés dans leur entourage à des attitudes contradictoires face aux images pornographiques. Ils ont besoin de repères et de protection contre la pression du groupe et contre leur propre méconnaissance.

Aspects juridiques

Diffuser des images, des films ou d'autres représentations contraires à la dignité des femmes ou des hommes constitue un acte de harcèlement sexuel.

Les instructeurs ou les animateurs sont tenus d'intervenir lorsqu'ils ont connaissance de matériel pornographique circulant parmi les adolescents. A défaut, ils encourent des poursuites pénales.

Il est autorisé de confisquer un téléphone portable en cas de soupçon de diffusion de représentations pornographiques ou violentes prohibées, sous forme d'images, de jeux, mais aussi de dessins animés ou de bandes dessinées, avec des représentations de torture ou de tuerie sur des animaux ou de rapports sexuels avec des animaux, d'actes sexuels avec violence physique ou de pornographie enfantine (enfants nus dans une pose aguichante, actes sexuels avec des enfants).

Mais il n'est pas permis de prendre connaissance des données enregistrées, des images mémorisées dans le téléphone, y compris dans un but de contrôle. Pour ce faire, il faut transmettre le téléphone à la police ou à une autre instance officielle compétente.

Cette problématique se situe dans une zone grise juridique. Les portables appartiennent aux jeunes, qui peuvent télécharger en toute légalité des images avilissantes pour l'être humain et absolument contraires au travail pédagogique.

Remarques / Ligne de conduite

Il importe de fixer des règles claires, qui s'appliquent systématiquement, et de préciser l'utilisation autorisée des ordinateurs et des téléphones pendant les cours, les camps et les sorties.

Il faut notamment régler l'usage des téléphones portables pendant les pauses et les loisirs. Il est tout à fait envisageable de rassembler les téléphones pendant certaines périodes.

Le matériel pornographique, fût-il acquis légalement, ne fait pas partie de l'instruction. Il faut communiquer des règles strictes à ce sujet, qui soient connues de tous. Aucun malentendu ne doit être possible et l'attitude des instructeurs et des animateurs, tenus d'intervenir, doit être très stricte à ce sujet. Le traitement du matériel pornographique, sexiste (ou raciste) sous forme d'images, de vidéos ou de jeux informatiques tels qu'ils sont massivement diffusés sur internet fait partie de l'éducation aux médias, qui a tout à fait sa place dans le cadre de l'instruction religieuse.

Situations analogues

Des instructeurs ou des animateurs apprennent que des jeunes ont été filmés ou photographiés pendant qu'ils subissaient des violences ou dans des moments d'intimité (p. ex. aux toilettes). Dans de tel cas d'abus graves, qui dépassent largement leur domaine de responsabilité et doivent faire l'objet de poursuites, il est impératif d'en informer immédiatement le conseil de paroisse ou la direction de l'école.

Des adolescents ont filmé des instructeurs ou des animateurs pendant les cours et en ont fait un photomontage avec des gros plans sur des derrières ou des poitrines, et / ou l'ont diffusé sur internet. Il s'agit d'un abus évident qui doit être réglé par les autorités.

Un groupe de catéchumènes se photographie nues la nuit dans leur chambre et envoie ces photos à d'autres catéchumènes par MMS. Il s'agit d'un acte de harcèlement sexuel, qui est du ressort de la personne responsable du camp.

Situation 2

Attouchements indésirables

Lors d'un camp de catéchumènes, un groupe de garçons et un groupe de filles se croisent dans les escaliers. Dans le mouvement, un garçon en profite pour donner une tape sur le derrière d'une fille en mini-jupe. Les adolescents trouvent ce geste très drôle. La pasteure, qui assiste par hasard à ce geste, décide d'aborder la question le lendemain.

14

Commentaires

Les adolescents ont souvent besoin de tester les limites pour savoir jusqu'où ils peuvent aller.

Ils se comportent souvent différemment en groupe.

La dynamique de groupe peut entraîner des abus.

L'idée qu'une jeune fille en mini-jupe provoque les abus qu'elle subit reste fort répandue. Il est très important de faire comprendre aux jeunes hommes que ce n'est pas le cas et que ce sont eux les responsables, et non les filles. (Par ailleurs, il peut être utile et sensé de fixer des règles d'habillement dans le cadre du camp.)

Face à l'absence de réaction des adultes, des adolescents qui manquent de respect peuvent penser qu'ils ne font rien de mal, ou en déduire que les adultes en question ne veulent pas s'impliquer ou tolèrent ce genre d'actes.

Aspects juridiques

Les attouchements indésirables – comme une tape sur le derrière – sont une forme de harcèlement sexuel.

Les instructeurs ou les animateurs sont tenus d'intervenir quand des adolescents font subir à d'autres des moqueries répétitives, des menaces, des coups ou du harcèlement sexuel.

Si les instructeurs ou les animateurs font mine d'ignorer le harcèlement sexuel subi par certains jeunes, ils sont passibles de poursuites légales.

Remarques / Ligne de conduite

Les instructeurs ou les animateurs doivent intervenir en cas de harcèlement sexuel entre adolescents et y mettre fin. Il est important qu'ils adoptent une position claire, sans compromis.

Quand des instructeurs ou des animateurs sont témoins de scènes de transgression, ils doivent confronter immédiatement les jeunes à leurs actes, ou si ce n'est pas possible en tout cas le jour même. Plus l'acte répréhensible est ancien, plus l'intervention devient difficile et manque de crédibilité.

Les adolescents doivent savoir qu'aucun harcèlement n'est toléré. Ils doivent aussi apprendre qu'aucun vêtement (mini-jupe ou autre) ne peut justifier abus ou harcèlement.

Les personnes harcelées ont besoin de soutien. Elles doivent savoir qu'elles ont le droit de se défendre et qu'aucun abus n'est toléré.

Si de telles situations se répètent avec un groupe, c'est signe que les règles et le principe du respect mutuel ne sont pas bien assimilés. Il importe alors d'aborder ce sujet avec les jeunes concernés. Dans une perspective d'égalité des genres, il est recommandé d'impliquer aussi un(e) collègue ou spécialiste de l'autre sexe lors de cette mise au point.

Situation 3

Blagues dévalorisantes et langage déplacé entre enfants et ados

Un pasteur a une classe de catéchumènes qui comprend quatorze garçons et trois filles. Lors d'une excursion, il entend des garçons faire des blagues douteuses en présence des filles. Il ne réagit pas car il considère que ce genre de blagues est typique de cet âge et qu'il suffit de s'éloigner pour ne pas les entendre.

16

Commentaires

La relation au corps et à la sexualité constitue une part importante du développement psychique et physique des adolescents, qui se trouvent dans une phase d'expérimentation.

De nombreux garçons et filles manquent d'expérience en matière de comportement digne et connaissent des adultes (ou des modèles dans le monde des médias) qui racontent des obscénités et se comportent sans respect.

Les adolescents ont besoin de vivre des expériences pour apprendre à se comporter de manière respectueuse et adéquate, y compris dans leur manière de parler.

Le comportement du pasteur les incite à penser que de telles blagues sont tolérées.

Les filles sont en minorité. Même si elles n'ont pas envie d'entendre ce genre de plaisanteries, elles n'osent pas forcément l'exprimer clairement.

Les filles peuvent déduire de l'absence de réaction du pasteur qu'elles doivent s'adapter et supporter ce genre de relations et de vocabulaire.

Aspect juridique

Les blagues et les réflexions sexistes sont une forme de harcèlement sexuel.

Remarques / Ligne de conduite

De nombreux adolescents n'abordent la sexualité que sous forme de blagues sexistes, d'obscénités, de réflexions déplacées, souvent pour dénigrer les femmes et les hommes ou aussi les homosexuels. Ils doivent savoir que les instructeurs ou les animateurs désapprouvent ce vocabulaire et ne tolèrent aucune expression blessante ou rabaissante.

Parler de sexualité est un besoin pour les adolescents. Il est important que les jeunes puissent aborder ce thème important dans un cadre propice.

Il importe que les instructeurs ou les animateurs soutiennent clairement les besoins des minorités en classe et se montrent particulièrement sensibles à leur situation.

Les instructeurs ou les animateurs doivent expliquer aux adolescents que ces adultes (ou modèles qu'ils se sont choisis) parlent de manière dénigrante et offensante. Ainsi, ils donnent une chance à ces jeunes de s'exercer à parler avec respect, sans discrimination.

Situations analogues

Des adolescents racontent des blagues racistes.

Des adolescents utilisent des vilains mots pour dénigrer leurs camarades (pute, traînée, sale yougo, sale albanais, suisse de merde, etc.)

Situation 4

Moqueries et harcèlement entre enfants et adolescents

Un garçon est sans arrêt traité de « pédé » par les autres et victime de leurs moqueries. Un catéchète surprend trois jeunes en train de faire des mouvements tendancieux dans son dos en lui disant: «Allez, montre-nous ton truc, on t'aime beaucoup tu sais... ». Le catéchète demande aux trois garçons d'arrêter leurs âneries avant de poursuivre son chemin.

18

Commentaires

La confrontation à l'identité et aux rôles sexuels est un sujet important pour les adolescents. Pour les garçons, certaines questions sont essentielles, du type: comment être un «vrai» homme? Quelle est la sexualité «correcte» en tant qu'homme? Il n'est pas rare que l'homosexualité soit stigmatisée.

Pour les jeunes, les occasions d'aborder le thème de la sexualité dans un contexte approprié font souvent défaut. Ils sont imprégnés de modèles stéréotypés et obscènes issus du monde des adultes et des médias.

Les adolescents (y compris le jeune qui est rabaissé) peuvent déduire de la réaction du catéchète que ce comportement lui déplaît mais qu'il préfère ne pas en parler.

Ils peuvent penser que ce n'est certes pas souhaitable de se comporter ainsi dans le cadre de l'Eglise tout en minimisant ce qu'ils ont fait puisqu'il s'agit d'«âneries», c'est-à-dire de bêtises d'enfants.

Le garçon qui subit les moqueries des autres peut se dire que le catéchète ne prend pas sa situation au sérieux et qu'il serait même prêt à tolérer que ça continue, puisque le catéchète s'est contenté de mettre fin aux plaisanteries scabreuses sans prendre de mesure.

Aspects juridiques

Les remarques équivoques et grossières de nature sexuelle sont des formes de harcèlement sexuel.

Le comportement de ces trois garçons à l'égard de leur camarade relève du harcèlement sexuel.

Les instructeurs ou les animateurs sont tenus d'intervenir quand des adolescents font subir à d'autres des moqueries répétitives, des menaces, des coups ou du harcèlement sexuel.

Si les instructeurs ou les animateurs font mine d'ignorer le harcèlement sexuel subi par certains jeunes, ils sont passibles de poursuites légales.

Remarques / Ligne de conduite

Les instructeurs ou les animateurs doivent intervenir en cas de harcèlement sexuel entre adolescents et y mettre fin. Il est important qu'ils adoptent une position claire, sans compromis.

Les personnes harcelées ont besoin de soutien.

Les personnes harcelantes doivent être confrontées à leurs actes. Il faut discuter avec elles pour prévenir tout nouvel harcèlement.

Parler de sexualité est un besoin pour les adolescents. Le thème de l'homosexualité joue souvent un rôle important dans la confrontation à sa propre identité sexuelle ou à son propre rôle sexuel. Il est important de donner l'occasion aux adolescents d'en parler dans un cadre objectif, loin de toute dévalorisation.

Il est essentiel pour les adolescents qui sont rabaissés par leurs camarades de se sentir soutenus et pris au sérieux par les instructeurs ou les animateurs, qui doivent être particulièrement sensibles à leur situation.

Il faut intervenir immédiatement et de manière très claire. Cette attitude s'avère payante à long terme.

Lorsque des transgressions et autres manifestations manquant de respect sont régulières dans un groupe, il importe d'aborder ce thème en classe, tous ensemble. Selon la constellation, il est recommandé de demander l'appui d'un(e) collègue ou spécialiste de l'autre sexe pour mener ce débat.

Situations analogues

Des enfants ou des adolescents sont rabaissés, moqués, insultés ou exclus par des mots ou des gestes à caractère sexuel.



